

Égalités

Rennes Métropole poursuit son engagement pour l'égalité entre les femmes et les hommes

Le Conseil métropolitain de ce jeudi 19 décembre 2024 a approuvé le plan d'action égalité femmes-hommes pour la période 2024-2028. Ce nouveau plan d'action se focalise sur six politiques publiques spécifiques, avec la volonté d'impulser une réelle prise en compte des questions d'égalité, en transversalité.

Rennes Métropole s'engage depuis plusieurs années pour l'égalité femmes-hommes et a signé la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale en mars 2022, aux côtés de plusieurs autres communes de la métropole.

Parallèlement, la Ville de Rennes mène une politique volontariste en matière de promotion de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et ce notamment par la mise en place d'un plan d'action municipal pour l'égalité femmes-hommes depuis 2013. La Ville a souhaité renouveler son plan d'action municipal en y intégrant Rennes Métropole et le Centre Communal d'Action Sociale de Rennes (CCAS).

Une démarche qui s'inscrit dans un travail collaboratif

Au regard des actions déjà amorcées, ce nouveau plan se focalise sur six politiques publiques : communication / économie, emploi, insertion / éducation / participation citoyenne / transports et mobilités / vie associative.

Un travail a été mené avec chaque direction concernée, pour former des personnes volontaires sur la question de l'égalité femmes-hommes en lien avec leur métier, puis pour identifier les actions et leviers principaux pour chaque politique publique. Une évaluation finale permettra de faire un bilan des projets menés et d'identifier de nouvelles politiques prioritaires pour le plan suivant.

Pour une communication publique égalitaire et exempte de stéréotypes sexistes

L'invisibilisation des femmes dans l'usage de la langue, dans les images, l'enfermement des femmes et des hommes dans des rôles limitants perpétuent les stéréotypes et les inégalités. De la même manière, il apparaît essentiel de veiller à ce que tous les groupes de la société soient représentés de manière juste et équitable dans les communications officielles.

Il est prévu :

1. La création d'un guide des bonnes pratiques sur la communication égalitaire diffusé à l'ensemble des agents de la collectivité ;

2. La mise en place d'une formation sur la communication égalitaire pour les services de la Direction de la Communication ;
3. L'intégration d'un paragraphe sur la communication égalitaire dans les briefs et cahiers des charges pour les prestataires externes à la collectivité ;
4. La signature de la Convention d'engagement pour une communication publique sans stéréotypes de sexe du Haut Conseil à l'égalité (HCE).

Diminuer les inégalités professionnelles

Si l'insertion professionnelle des femmes a beaucoup progressé ces dernières décennies, elles sont encore confrontées à des obstacles qui limitent leur accès à l'emploi, leur évolution de carrière et leur rémunération. Assurer une insertion moins dictée par les biais genrés permettrait sur le long terme une diminution des inégalités professionnelles. Enfin, moyen d'émancipation économique, l'entrepreneuriat des femmes est un enjeu majeur, alors que les femmes constituent moins d'un tiers des créateurs et créatrices d'entreprises.

Les mesures identifiées :

1. Réaliser un diagnostic transversal à l'ensemble des services de la Direction économie, emploi, innovation (DEEI) ;
2. Former les équipes de la DEEI aux questions d'égalité entre les femmes et les hommes ;
3. Placer la Responsabilité sociale et environnementale (RSE) au centre de la relation Rennes Métropole/entreprises ;
4. Animer une cartographie des acteurs et actrices agissant pour l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations ;
5. Réaliser une enquête auprès des femmes porteuses de projets d'entrepreneuriat ou dirigeantes d'entreprises.

Agir dès l'enfance pour lutter contre les stéréotypes de genre

Les systèmes de représentation des rôles assignés aux femmes et aux hommes en fonction de leur sexe se forment dès le plus jeune âge, d'où l'importance de saisir et reconnaître comment ils s'élaborent dès la petite enfance, de la crèche à l'école primaire.

Les engagements pris :

1. Formation du personnel de la Direction éducation enfance (DEE) ;
2. Information et sensibilisation des parents à l'égalité filles-garçons ;
3. Faire vivre l'égalité filles-garçons au sein des cours d'écoles ;
4. Expérimentation de toilettes mixtes en centre de loisirs et des écoles.

Pour une meilleure prise en compte des dynamiques de genre dans les instances de participation citoyenne

La sous-représentation des femmes dans les instances de participation citoyenne est encore marquée. Leur participation est aussi différente, notamment lorsque l'on observe la répartition du temps de parole. La reconsidération des dispositifs participatifs à l'aune de l'égalité entre les femmes et les hommes a un impact non seulement sur la

participation citoyenne des femmes, mais également sur la mobilisation de toutes les personnes les plus éloignées des processus de concertation.

Plusieurs actions vont être mises en place :

1. Analyse de l'implication des femmes dans les espaces de participation citoyenne ;
2. Actualisation de la boîte à outils de la concertation avec des éléments méthodologiques et des ressources ;
3. Création d'outils permettant de répondre aux propos discriminatoires ;
4. Mise en place de formations à destination des animateurs et animatrices pour favoriser la participation des femmes.

Lever les contraintes à l'usage des transports en commun et des modes doux

Il apparaît que les femmes et les hommes n'utilisent pas les mêmes modes de déplacement, ni aux mêmes fréquences et ni pour les mêmes motifs. Les femmes se déplacent plus régulièrement en dehors des heures de pointe avec des trajets plus complexes (courses, accompagnement des enfants à l'école), ce qui explique leur préférence pour l'utilisation de la voiture. Outre les déplacements plus complexes, le sentiment d'insécurité peut également être un frein à l'usage des transports en commun pour les femmes. La prise en compte de la question du genre dans les transports et les déplacements doux est primordiale car elle participe d'un projet plus large de cohésion sociale et de réduction des inégalités.

La collectivité s'engage à travers plusieurs mesures :

1. Formation des agents de la Direction mobilité transports (DMT) ;
2. Renforcement la lutte contre le sentiment d'insécurité dans les transports publics ;
3. Poursuite des engagements en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes avec la nouvelle délégation de service public 2026-2032 ;
4. Réalisation une enquête genrée sur la pratique du vélo à Rennes Métropole ;

Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes au sein des associations

La Ville de Rennes compte près de 7 000 associations, véritables actrices de proximité et de lien social, elles sont à l'initiative d'un foisonnement d'animations et de projets dans les quartiers. Cependant, elles ne sont pas exemptées de stéréotypes de genre que ce soit dans la répartition des tâches ou le niveau de responsabilité accordées aux femmes.

Les actions prévues par la Ville :

1. La mise en place la démarche de Responsabilité sociale et environnementale des associations (RSEA) avec un volet égalité ;
2. Une enquête sur la place des femmes dans le secteur associatif rennais ;
3. Une évolution des critères d'attribution du Fonds d'aide à la vie associative (FAVA) ;
4. La refonte des préambules des documents contractuels pour y inclure les engagements en matière d'égalité femmes-hommes.

En parallèle des six politiques publiques identifiées dans ce plan d'action, les services continuent de se mobiliser au quotidien, certaines actions ayant déjà été initiées depuis plusieurs années et étant bien ancrées, par exemple :

- La Direction de la culture a lancé sa feuille de route « le matrimoine en actions » en mars 2023 ;
- La Direction des ressources humaines a initié une démarche sur les règles incapacitantes au travail ;
- Un réseau interne de plus de cinquante agentes et agents issus d'une vingtaine de Directions se mobilise pour se former et faire avancer la question de l'égalité.

Pratique

[Consulter le Plan d'action égalité femmes-hommes 2024-2028](#)

Service de Presse Rennes
Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34
[Espace Presse](#)

